

---

## Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 5 octobre 2022

---

# Les Transports publics genevois s'organisent pour mettre en place un service minimum le 12 octobre prochain

**Les Transports publics genevois (tpg) ont pris un certain nombre de dispositions en vue de la grève annoncée le mercredi 12 octobre 2022. Des informations complémentaires seront communiquées à proximité de cette échéance.**

La direction des tpg travaille activement avec les équipes concernées à l'organisation d'un service minimum pour le mercredi 12 octobre 2022, date de la grève annoncée par deux syndicats. Les démarches menées visent à pouvoir proposer la meilleure offre possible à la population genevoise et à répondre aux exigences du contrat de prestations qui lie l'opérateur à l'Etat de Genève.

Si les discussions se poursuivent avec les partenaires sociaux, la direction des tpg se doit de se préparer à l'éventualité d'une grève. Elle est consciente de sa mission de service public et de l'importance de son offre pour le bon fonctionnement de la mobilité dans l'agglomération genevoise. A ce titre, un appel à volontaires a été effectué auprès de l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices des tpg. Les conséquences d'une éventuelle grève restent cependant difficiles à évaluer à ce stade, d'autant que d'autres manifestations susceptibles de compliquer le trafic à Genève sont annoncées pour le même jour.

Ainsi, l'entreprise tient d'ores et déjà à informer la population que les horaires habituels seront fortement perturbés. Et elle invite sa clientèle à se renseigner avant tout déplacement le mercredi 12 octobre 2022 via les canaux d'information habituels que sont le site internet [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch), l'application tpgPreview, les bornes et les écrans situés sur le réseau des tpg.

### Rappel des faits

- Initiées en décembre 2021, les négociations portent sur l'indexation des salaires 2022 sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation de novembre 2021.
- Le Conseil d'administration des tpg a décidé d'indexer les salaires 2022 à hauteur de +0,6% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et d'octroyer une prime exceptionnelle de 400.- francs nets pour tenir compte de l'entrée en vigueur décalée de cette indexation. Cette décision a permis de maintenir le pouvoir d'achat du personnel des tpg.
- Cette mesure représente pour l'entreprise un effort financier évalué à 1.6 million. Elle a été mise en œuvre lors du versement des salaires du mois de septembre 2022. Elle reconnaît les intérêts du personnel et de l'entreprise, soit la réalité économique des uns et le contexte financier difficile de l'autre.
- Sur les quatre partenaires sociaux actifs au sein des tpg, deux d'entre eux se sont prononcés en faveur de cette mesure. Les deux autres jugent cette hausse insuffisante et ont déposé un préavis de grève pour le mercredi 12 octobre 2022.
- Il est important de rappeler que la hausse des salaires appliquée aux tpg est supérieure à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation. Et que l'augmentation de cet indice en 2022 fera l'objet de discussions à la fin l'année en cours pour les salaires 2023.

**Pour toute question au sein des Transports publics genevois (tpg) :**

**François Mutter, porte-parole des tpg**

**+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - [mutter.francois@tpg.ch](mailto:mutter.francois@tpg.ch)**

*Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'Etat de Genève.*